



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Présents : SORDET Eric, Maire
EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth, Adjoints
CAIRE Marie-Christine, PATRIARCHE Joël, MARCHETTO Jocelyn,
BOUTEILLER Martine,

Absent : MARTINS Antonio, LAPALUS Patrick

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 25 avril 2024 :

- Mise aux normes de l'électricité de la Mairie
- Prévoir une table et une chaise dans le local technique de la vidéoprotection
- Enlever les étagères dans le local de la chaufferie
- Rencontre avec Mr GIRARDIN pour constater la dégradation du pont de la rivière « Rue des eaux » provoqué par le passage de camions transportant de la terre.
A ce sujet, le syndicat de rivière a été contacté mais n'a pas pu apporter de réponses aux interrogations.
Contacter la police de l'eau ou Mr FIET (ARTELIA)
- Dépôt de terre « Rue des eaux » : voir avec le service droit des sols de la communauté d'Agglomération. Pour obtenir la réglementation à ce sujet et les déclarations à effectuer.
- Divers devis ont été reçus pour l'arrachage de la haie le long du terrain de sport « Rue du Champ Guillaume » Le devis de l'entreprise VEILLARD a été retenu.

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Délibérations

- **Fonds de concours** :
La commune est adhérente au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)
Pour le compte de la commune, 18 dossiers ont été instruits et le coût total du service s'élève à 2 885.56€. En compensation, la Communauté d'Agglomération ouvre le droit au versement d'un fonds de concours de 1 184.82€ pour soutenir les projets d'investissement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord

- Proposition de participation à la consultation du centre de gestion pour la protection sociale complémentaire

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux.

Ses objectifs sont multiples :

- Renforcer l'attractivité des employeurs
- Bâtir un régime collectif pour :
 - Permettre l'accessibilité à l'ensemble des agents sans discrimination,
 - Assurer la solidarité de tous les agents, quels que soit l'âge les métiers exercés et les statuts (agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé)
- Protéger les agents en cas d'aléas de la vie (maladie, accident, hospitalisation et invalidité) en garantissant le maintien de leur salaire (garantie prévoyance) et en remboursant les frais de santé (garantie mutuelle santé)

Les obligations des employeurs sont renforcées avec la réforme de la PSC en cours. Ainsi la participation à verser aux agents devient obligatoire à compter du :

- 1^{er} janvier 2025, avec un minimum (en l'état actuel du droit) de 7€ brut mensuel par agent pour la prévoyance
- 1^{er} janvier 2026, avec un minimum (en l'état actuel du droit) de 15€ brut mensuel par agent pour la santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la participation à la consultation du Centre de Gestion.

3°) Procès-verbal du SICECO

Le comité syndical du SICECO s'est réuni le 28 mars 2024. Il a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de gestion 2023, CA 2023 et affectation des résultats 2023
- Utilisation de l'enveloppe de la convention de partenariat versé par Enedis en 2023
- Nouvelle composition du Comité
- Mise en place d'un groupement d'achat régional pour la fourniture, pose, maintenance, exploitation et supervision de bornes de charges électriques
- Mise en œuvre d'une démarche d'animation « mobilités » par une ressource dédiée au bénéfice des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté
- Accompagnement du SICECO pour la mission de commissionnement

Durant le Comité, le SICECO a fait le point sur les projets de la SEML (Les sociétés d'économie mixte locales) Côte-d'Or Energies :

- Eolien :
- Photovoltaïque au sol
- Photovoltaïque toiture
- Nouveau : les petits projets photovoltaïques au sol vont devenir intéressants à développer.

4°) SCOT

Une réunion territoriale concernant le secteur a eu lieu lundi 27 mai 2024 à MEURSANGES et un compte rendu en a été fait oralement aux conseillers.

Il est rappelé que le SCOT est un document de planification à l'échelle de plusieurs intercommunalités qui permet d'organiser le développement et l'aménagement d'un territoire sur une vingtaine d'années. Aujourd'hui, un des enjeux forts est de limiter la consommation foncière des terres agricoles naturelles et forestières avec pour trajectoire nationale, la Zéro artificialisation Nette d'ici 2050. Cette trajectoire se traduit dans un premier temps, pour les 10 prochaines années (2021-2031), par un objectif de réduction de 50% de la consommation foncière par rapport à la période 2011-2021.

Il couvre la Communauté d'agglomération Beaune Côte et la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, soit au total 108 communes et environ 80 000 habitants.

5°) Elections européennes – tenue du bureau de vote

	dimanche 9 juin 2024	
	« Elections européennes »	
Horaires	Nom	Nom
8h00 à 10h00	Martine Bouteiller	Joël Patriarche
10h00 à 12h00	Jocelyn Marchetto	Elisabeth Flajollet
12h00 à 14h00	Alain Eymann	Nathalie Dubuet
14h00 à 16h00	Martine Jafflin	Eric Sordet
16h00 à 18h00	Patrick Lapalus	Paul Becker

6°) Message d'un habitant

Monsieur Le Maire donne lecture du message reçu d'un habitant qui informe la Mairie de ses doléances suite aux nuisances sonores dans le village.

7°) Salle à usage Multiples

- Publication : les dossiers de consultations pour les appels d'offre vont être lancés
- Une nouvelle étude de sol doit être réalisée avant le début des travaux.
- Les dossiers de consultation des entreprises seront lancés à partir du 15 juin 2024, retour des consultations le 15 juillet 2024.
- Début des travaux prévu autour du 15 novembre 2024 (environ 8 à 9 mois de travaux)
- Sécurité du chantier : l'entrée du chantier se fera face à la Mairie. Pour la sécurité des enfants prenant les transports scolaires, l'arrêt du bus sera déplacé pendant les travaux. Il est envisagé de le transférer place du plomb.
- Il convient de demander l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la subvention DETR.

8°) Travaux :

Mise à jour du tableau de travaux à réaliser.

9°) Parole aux responsables des commissions

- L'Agent technique a signalé que des produits désherbants ont disparu.
- Désherbage du village le samedi 22 juin 2024 à 9h00

10°) Questions Diverses

- Des enfants se baignent dans le Plomb. La baignade est interdite
- Des excréments de chien se trouvent sur le terrain de jeux
- Route de Beaune : demander à la gendarmerie de faire des contrôles du fait de la vitesse excessive et de la difficulté et dangerosité pour les habitants de sortir de leurs maisons.

Prochain Conseil Municipal le 27 juin 2024 à 19h00
